

## Montbrun

### Le conseil municipal se penche sur la questions des obsèques civiles

**Taux 2013.** Ils sont maintenus.

**Budgets primitifs 2013.** Le maire donne lecture des propositions budgétaires 2013. Commune : le budget s'équilibre à 158 537 € en fonctionnement et 141 640 € en investissement. Pour le bâtiment agricole, à 100 € en fonctionnement et 52 681,59 € en investissement.

**Location embarquement canoës 2013.** Le tarif de la redevance canoës est voté pour l'année 2013 à 400 €.

**Sentier rive gauche du Tarn.** Le conseil municipal émet un avis favorable à l'inscription au plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) du sentier rive gauche du Tarn. Il s'engage à conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins. Il accepte la mise en place et l'entretien par le gestionnaire de l'itinéraire du balisage et de la signalétique.

**Obsèques civiles.** Le maire expose que l'association de l'observation de la laïcité de la Lozère l'a contacté pour lui faire part des problèmes rencon-

trés par les familles qui souhaitent organiser des obsèques civiles. Le conseil municipal approuve la mise à disposition de la salle polyvalente de l'ancienne école lors d'obsèques civiles.

**Demande de certificat d'urbanisme.** Projet d'habitation et d'artisanat Bourcy, à Poujols. Le conseil municipal, considérant l'intérêt majeur pour la commune, délibère favorablement à la demande de certificat d'urbanisme et souhaite que M<sup>me</sup> et M. Bourcy puissent installer leur habitation et leur activité artisanale sur la commune, au hameau de Poujols.

**Maison de santé à Florac.** Le maire de Florac sollicite la commune en vue d'une participation au financement de ce projet. Le principe d'une participation intercommunale entre les communes faisant partie du secteur géographique de permanence des soins de médecine ambulatoire (dix-huit communes) a été retenu, en s'appuyant sur la population DGF desdites communes. Le montant de la participation sollicitée auprès de la commune est de 1 980,20 €.